

## Point sur la situation de Transition Evergreen

- Autorisation des opérations de réorganisation au titre du protocole d'accord avec Zencap
- Travaux relatifs au plan de continuation
- Maintien de la suspension de la cotation

Paris – 9 janvier 2026 – Transition Evergreen (FR0000035784 - EGR), société cotée sur Euronext Paris dédiée à la transition écologique et la réduction de l'empreinte carbone (la « Société »), fait un nouveau point sur sa situation à la suite de la publication de son dernier communiqué de presse en date du 16 décembre 2025.

### Autorisation des opérations de réorganisation au titre du protocole d'accord avec Zencap

Pour rappel, Transition Evergreen a conclu le 9 septembre 2025 un accord avec son principal créancier, Zencap Asset Management (« **Zencap** »), sous la forme d'un *term sheet*. Le 5 décembre 2025, les parties ont signé, en présence de l'administrateur judiciaire, la SCP Abitbol & Rousselet, en la personne de Maître Joanna Rousselet, un protocole d'accord reprenant l'intégralité de l'accord initial tout en intégrant certains ajustements convenus entre les parties (le « **Protocole** »).

Le Protocole prévoit la mise en œuvre d'opérations de réorganisation destinées à assainir la structure financière de la Société durant la période d'observation du redressement judiciaire, notamment par la réduction de son passif, l'obtention de liquidités nécessaires au financement de cette période et la présentation d'offres à l'attention de ses autres créanciers. L'ensemble de ces opérations vise à faciliter l'élaboration d'un projet de plan de redressement garantissant la poursuite de l'activité de Transition Evergreen et le remboursement de son passif.

La conclusion du Protocole et la réalisation des opérations de réorganisation qu'il prévoit ont été autorisées par ordonnance de la juge-commissaire en date du 7 janvier 2026, conformément à l'article L. 622-7 II du Code de commerce, après avis du Ministère Public.

La réalisation des opérations de réorganisation prévue au titre du Protocole reste soumise à la réalisation de plusieurs conditions suspensives. La réalisation effective de ces opérations est envisagée d'ici le 31 janvier 2026, sous réserve de la levée de l'ensemble des conditions suspensives. Une information plus détaillée sera donnée à cette occasion par voie de communiqué.

### Travaux relatifs au plan de continuation

Transition Evergreen poursuit activement la structuration d'un plan de redressement, qui pourrait être présenté aux autres créanciers après la réalisation de la première phase avec Zencap.

## Maintien de la suspension de la cotation

La cotation de l'action Transition Evergreen sur Euronext Paris est suspendue depuis le 9 avril 2025. La cotation reprendra dès que les actionnaires et le marché disposeront d'une information complète et actualisée concernant la situation financière de la Société et ses perspectives.

Pour cette raison, la Société anticipe que cette reprise est envisageable à compter de la réalisation des opérations prévues par le Protocole (au plus tard le 31 janvier 2026) et de la diffusion d'un communiqué y afférent. La date de reprise de la cotation sera communiquée ultérieurement par voie de communiqué de presse.

## À propos de Transition Evergreen

Transition Evergreen est une société cotée en France dédiée à la transition écologique et la réduction de l'empreinte carbone. Transition Evergreen est cotée sur Euronext Paris, compartiment C (ISIN FR0000035784). Transition Evergreen est éligible PEA-PME.

Plus d'informations sur [www.transition-evergreen.com](http://www.transition-evergreen.com).

## Contacts

**Transition Evergreen**  
[RI@transition-evergreen.com](mailto:RI@transition-evergreen.com)

**Relations Investisseurs**  
ACTUS finance & communication  
Anne-Pauline PETUREAUX  
T : +33 (1) 53 67 36 72  
[apetureaux@actus.fr](mailto:apetureaux@actus.fr)

## Avertissement

Nous rappelons que tout investissement comporte un risque de perte en capital total ou partiel. Pour de plus amples informations concernant les risques afférents à un investissement dans le portefeuille, veuillez-vous reporter aux sections « Facteurs de Risques » du Document de référence 2023 et du Rapport financier annuel 2024.

La prise en compte de critères extra-financiers est susceptible de rencontrer des limites méthodologiques. En particulier, le niveau de reporting des participations peut être hétérogène (en raison de leur taille, de leur stade de développement).

Il est également rappelé que les performances passées ne présagent pas des performances futures et que les performances ne sont pas constantes dans le temps.